



Bobigny, le 23 avril 2025

Monsieur CHARLES Julien
Préfet de Seine-Saint-Denis
1, esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY Cedex

Objet : Préavis de grève de 0h à 24h, pour les journées du 1er mai au 31 mai 2025 inclus couvrant l'ensemble des salarié·es et agent·es des villes, établissements publics, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie de Seine-Saint-Denis.

Monsieur le Préfet,

Ce printemps sera celui de l'action et de la mobilisation, ce sera le « printemps des luttes » !
Nous appelons à une grande mobilisation pour la journée internationale de luttes des travailleuses et travailleurs

Le jeudi 1^{er} mai 2025

A PARIS

Et partout sur le territoire

Les travailleuses et travailleurs sont encore trop souvent victimes d'accidents au travail provoquant parfois la mort, quand il ne s'agit pas de suicide...

Dans la fonction publique, les agent.es subissent de plein fouet l'orientation budgétaire du gouvernement : inflation, bas salaires, blocage du point d'indice et après la mise en place du jour de carence, voici la dernière punition : **perte de rémunération de 10% en cas d'arrêt de maladie**. Il n'est pas acceptable que les services publics soient la variable d'ajustement financier d'un gouvernement qui ne comprend toujours pas, malgré les crises successives, que nos services publics sont la colonne vertébrale de notre pays et de notre démocratie ! Nous réaffirmons la nécessité de préserver notre modèle social et les droits qu'il garantit.

Luttons pour la sauvegarde de nos services publics, pilier de notre pays et de notre démocratie !

La Fonction Publique Territoriale est malmenée, ses agent.es sont méprisé.es, considéré.es comme s'ils étaient des travailleuses et travailleurs de seconde zone :

- Baisse constante du pouvoir d'achat,
- Perte d'attractivité,
- Départ en masse des agent.es,
- Augmentation de la contractualisation,
- Dégradations des conditions de travail,
- Absence de reconnaissance,

Nous revendiquons haut et fort :

- Des moyens budgétaires à la HAUTEUR des missions des fonctionnaires car ils ne doivent pas être la variable d'ajustement des projets de lois de finances : hausse du point d'indice à 6 euros,
- La rémunération complète, sans carence, pendant les jours d'arrêt maladie ordinaire,
- les conditions budgétaires de versement de la GIPA pour 2025,
- Des moyens humains à la HAUTEUR d'un service public de qualité, par des créations de poste sous statut et la titularisation des agent.es contractuel.les,
- L'abrogation de la réforme des retraites, retraite à 60 ans,

• L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,

Aussi, la CSD CGT93 revendique sur le département de la Seine-Saint-Denis :

- **Pour** des conditions de travail décentes et des moyens humains à la HAUTEUR d'un service public de qualité
- **Pour** la stagiairisation et la Cdisation des agent.es contractuel.les
- **Pour** un avancement de grade pour tous les agents dès qu'ils remplissent les conditions et une transparence sur toutes ces questions
- **Pour** le respect du dialogue social et des instances
- **Pour** le droit à l'action sociale pour tous
- **Pour** des moyens budgétaires à la HAUTEUR des missions des fonctionnaires
- **Pour** la prise en compte de la pénibilité et un aménagement du temps de travail
- **Pour** le maintien des COS-CASC
- **Contre** la fusion Saint-Denis et Pierrefitte
- **Contre** la mise en place des CNAS par nos employeurs
- **Contre** le déménagement du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis à Saint-Denis
- **Contre** les licenciements abusifs pour inaptitude physique
- **Contre** le non respect de la réglementation en matière de santé et l'obligation des employeurs de saisir le conseil médical
- **Contre** la précarité des agents (environ 45 % du personnel des collectivités sont contractuels)
- **Contre** la fin des externalisations de services avec un retour en régie

Afin de permettre aux salarié.es et agent.es de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, la Coordination Syndicale Départemental CGT de Seine- Saint-Denis prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour la période du 1er mai au 31 avril 2025 inclus : 1^{er} mai 2025, 2 mai 2025, 3 mai 2025, 4 mai 2025, 5 mai 2025, 6 mai 2025, 7 mai 2025, 8 mai 2025, 9 mai 2025, 10 mai 2025, 11 mai 2025, 12 mai 2025, 13 mai 2025, 14 mai 2025, 15 mai 2025, 16 mai 2025, 17 mai 2025, 18 mai 2025, 19 mai 2025, 20 mai 2025, 21 mai 2025, 22 mai 2025, 23 mai 2025, 24 mai 2025, 25 mai 2025, 26 mai 2025, 27 mai 2025, 28 mai 2025, 29 mai 2025, 30 mai 2025 et 31 mai 2025.

Pour l'ensemble des agent.es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié.es relevant de la partie privée de Seine-Saint-Denis (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social). Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Pour la CGT93

Christelle VAPAILLE

Responsable de la CSD CGT93

